

LES NOUVELLES-HÉBRIDES

(in Jean Ganiage, L'Expansion coloniale de la France sous la III^e République
1870-1914, Paris, Payot, 1968)

[410] En signant les accords du 8 avril 1904 qui prévoyaient l'établissement d'un régime de condominium sur les Nouvelles-Hébrides, les gouvernements français et anglais avaient décidé de mettre un terme aux rivalités qui opposaient leurs nationaux dans l'archipel depuis plus de trente ans déjà. Lorsque l'amiral Febvrier-Despointes avait proclamé l'annexion de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances, en 1853, aucune mention n'avait été faite des Nouvelles-Hébrides. Mais des colons français étaient bientôt venus s'y installer, ainsi que des missionnaires protestants, venus d'Australie pour la plupart. En difficulté avec les tribus canaques de l'archipel, les uns et les autres ne tardèrent pas à solliciter la protection de leurs métropoles, avec le soutien de leurs compatriotes d'Australie et de Nouvelle-Calédonie.

Lorsque l'Angleterre prit possession des Fidji en 1874, la France aurait eu la possibilité de procéder à une annexion qui, à l'époque, eût été bien accueillie par les colons britanniques. Mais elle laissa passer l'occasion et l'on vit bientôt se dessiner en Australie un courant impérialiste suscité et entretenu par les missions méthodistes [411] établies dans l'archipel. Un meeting tenu à Melbourne en 1877 réclama l'annexion des Nouvelles-Hébrides et une campagne active fut entreprise pour forcer la main au gouvernement britannique. Cependant, à la suite d'un échange de notes entre Paris et Londres, au début de 1878, les deux cabinets protestèrent de leur désintéressement, le *statu quo* étant maintenu d'un commun accord.

Sur place, cependant, les Français gagnaient du terrain grâce à l'activité des colons calédoniens. Higginson fondait une Compagnie des Nouvelles-Hébrides qui achetait des terres dans l'archipel et s'employait à installer des immigrants. Pour protéger ses colons, la France envoya quelques soldats en mai 1885. Était-ce le prélude à une annexion demandée par le conseil général de Nouméa ? L'Angleterre protesta et la France consentit à transiger. Par la convention du 24 octobre 1887, elle s'engagea à rappeler ses troupes, l'Angleterre acceptant, de son côté, l'annexion par la France des îles Sous-le-Vent. Les ressortissants britanniques avaient été placés sous la protection du gouverneur des Fidji, investi des pouvoirs de haut commissaire dans les Nouvelles-Hébrides. Les Français durent attendre 1900 pour obtenir les mêmes avantages, les fonctions de commissaire général de la République étant confiées au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.

Les accords de 1904 se bornèrent à reconnaître une situation de fait en légalisant la situation de deux hauts commissaires. En revanche, la convention du 20 octobre 1906 jeta les bases d'une administration commune. Une force de police mixte fut installée, ainsi qu'un tribunal chargé de procéder à l'immatriculation des terres. Le budget du condominium serait alimenté par des impôts locaux que pourraient compléter des subventions des deux métropoles.

Ces accords furent mal accueillis par les Français qui se plainquirent d'avoir été abandonnés par leur gouvernement. De fait, par leur nombre, par leur activité, ils l'emportaient incontestablement sur leurs rivaux britanniques. Le recensement de mars 1905 dénombrait en effet 401 Français dans l'archipel, en face de 228 Anglais. Ceux-ci possédaient 130.000 hectares de terres, alors que la Société française des Nouvelles-

Hébrides, création de Higginson reconstituée en 1894 sous le patronage du Comptoir d'Escompte, revendiquait à elle seule la possession de 780.000 hectares.

Le condominium n'était qu'un pis aller et l'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne suffisait pas à régler les principaux problèmes. La rivalité entre Français et Anglais, entre missionnaires catholiques et protestants continua comme par le passé. La question des terres restait en suspens et l'on s'interrogeait toujours sur l'avenir des populations indigènes, quelque 50.000 Mélanésiens restés très primitifs, qui continuaient de vivre sous l'autorité de leurs chefs [412] traditionnels. Faute de crédits, il était impossible d'entreprendre des travaux publics de première urgence. Faute de main-d'œuvre, les planteurs avaient peine à mettre en valeur des terres pourtant fertiles. Le coprah restait la seule ressource de l'archipel. Les Européens avaient introduit le maïs, établi quelques plantations de café et de cacao, mais leur production demeurait insignifiante. En fait, l'île de Vaté était la seule qui fût sérieusement exploitée, Port-Vila restant l'unique centre de peuplement européen. Les échanges de l'archipel se partageaient par moitié entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, 2,5 millions de francs en 1904, 4.700.000 en 1914.

La France avait établi son protectorat en novembre 1887 sur le petit archipel des Wallis (220 km²) situé à l'est des Nouvelles-Hébrides, entre les Fidji et les Samoa. Ses 4.000 habitants, tous Polynésiens, se répartissaient entre les trois îles principales, Ouvéa ou Wallis, Futuna et Alofi, gouvernées par des chefs traditionnels. Administrativement, l'archipel était rattaché à la Nouvelle-Calédonie dont il constituait une lointaine dépendance.
